

DISCOURS

SUR LE BUDGET

— PRONONCÉ PAR —

L'HON. H. T. DUFFY

Trésorier de la Province.

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 11 MARS 1902

QUÉBEC :
IMPRIMÉ PAR LA CIE D'IMPRIMERIE " LE SOLEIL."

1902

DISCOURS

SUR LE BUDGET

MONSIEUR L'ORATEUR,

Un regard vers le passé

Avant de préparer le rapport financier que je viens maintenant vous faire, j'ai cru qu'il serait intéressant et instructif en même temps de lire les différents discours du budget de mes prédécesseurs, particulièrement ceux de 1875 à 1897. En les feuilletant, j'ai trouvé qu'ils contenaient tous une note de détresse financière. Durant ce long espace de temps de plus de vingt années, les déficits se sont succédé sans variation si ce n'est pour le montant, quelquefois moins mais dépassant souvent \$1,000,000.00 par année. Les trésoriers ont disparu, les administrations ont changé et des gouvernements ont été renversés et remplacés par d'autres, mais toujours les déficits ont subsisté.

L'honorable M. Hall, dans son discours du budget de mai 1892, après avoir dénoncé en termes non équivoques ses prédécesseurs, déplorait le malheureux état des finances de notre province.

Vers la fin de son discours, il semble s'être encouragé par un rayon d'espoir, croyant que les nouvelles taxes qu'il était en train d'imposer, et les économies dont il chérissait vainement l'idée, seraient mises en pratique.

Les nouveaux impôts furent payés de grand cœur, mais la promesse d'économiser ne fut qu'illusoire. Toujours la dette publique augmentait, et chaque année fiscale apportait un nouveau déficit.

M. Hall remit son portefeuille et abandonna le gouvernement. Deux années plus tard, ce gouvernement, qui avait tant promis, et duquel on avait tant espéré, tomba, laissant comme résultat de son administration des cinq dernières années, le bilan qui suit :

1. La dette publique augmentée de	\$ 3,869,081.10
2. La dette fondée augmentée de	9,021,334.07
3. Un déficit annuel de	291,481.71
4. Un déficit total pour les cinq années de	1,457,408.56
5. Augmentation de taxes s'élevant annuellement à	452,490.51
6. Total de l'augmentation de taxes pendant cinq ans	2,262,452.55
7. Total des déficits et des nouvelles taxes pour les 5 années	3,719,861.11
8. Charges des intérêts annuels augmentées de	123,082.55

Dette consolidée

Durant ces années, notre dette consolidée s'éleva à l'énorme somme de \$36,793,088.94
 Le passif net se trouva porté à \$25,830,523.57
 Et les intérêts annuels de la dette n'étaient pas au-dessous de \$1,591,177.03

Remèdes proposés

En étudiant l'histoire financière de cette période, il est intéressant de constater les divers plans proposés par les hommes d'Etat remarquables de ce temps pour améliorer la situation financière de la province.

Les uns voulaient de nouvelles taxes ; d'autres de nouveaux emprunts ; d'autres enfin réclamaient la conversion de la dette ou d'autres remèdes, et tout est d'ailleurs resté sans résultat efficace.

L'administration Marchand

C'est dans ces circonstances déplorables que l'administration Marchand arrivait au pouvoir à la fin de l'année fiscale 1896-1897.

Il fallait faire face à la situation financière. Nous adoptâmes un remède — trop simple pour que nos prédécesseurs y aient pensé — celui de vivre selon nos moyens.

L'administration Parent

La présente administration a résolument et avec succès suivi la même ligne de conduite. Cette politique a réussi au-delà de toute attente, et a été approuvée par les électeurs de cette province par une majorité écrasante, aux dernières élections générales.

Année fiscale finissant le 30 juin 1901

Les comptes publics pour l'année fiscale finissant le 30 juin dernier ont été soumis à la Chambre le jour de l'ouverture de la présente session, et il

démontrent que la situation financière est plus satisfaisante qu'elle ne l'a jamais été dans ces vingt dernières années. Le spectre de la faillite a disparu, et le temps est arrivé, je le crois, où le Trésorier peut se lever et prononcer son discours sur le budget avec plaisir.

Recettes et dépenses.

Les comptes publics pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1901 accusent les recettes et les dépenses suivantes :

Dépenses et recettes ordinaires

Recettes ordinaires	\$ 4,563,432.18
Dépenses ordinaires.	4,492,092.44
	Surplus . . . \$ 71,339.74

Dépenses extraordinaires

Les dépenses extraordinaires ayant été de	24,165.18
laissent donc un surplus sur les dépenses ordinaires et extraordinaires	\$47,174.56

Recettes et dépenses totales

Les recettes et les dépenses totales, comprenant les fonds en fidéi-commis, mais sans compter les subsides de chemins de fer, du pont de Québec, et les montants payés et reçus pour la conversion de la dette ont été comme suit.:

Recettes	\$4,745,190.47
Dépenses	4,561,656.73
	Surplus \$ 183,533.74

Bilan général

Les recettes totales de toutes sources, y compris les fonds en fidéi-commis et le stock inscrit	\$4,813,258.59
Dépenses totales de toutes sortes, comprenant les subsides aux chemins de fer, le fonds en fidéi-commis et d'amortissement de la dette	\$4,753,042.95
	Surplus \$ 60,215.64

Condition satisfaisante

Aucun trésorier provincial, durant les vingt-cinq dernières années, n'a été en position de fournir un état aussi favorable que celui-ci.

Ceux qui ne verront pas

L'année dernière, le surplus de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires a été de \$23,192.57

L'honorable chef de l'opposition a dit qu'il n'a pas été capable de trouver ce chiffre. La faute n'en peut-être attribuée au surplus ou au gouvernement.

Dans tous les temps, il y a eu des hommes qui ont eu des yeux, mais qui néanmoins n'ont pas pu voir. Quoique je ne puisse espérer que cet aspect financier soit plus clair en ce qui regarde le surplus, j'ose espérer qu'il inspirera cependant plus de foi.

Gymnastique financière

Il y a quelques jours, l'honorable chef de l'opposition demandait les raisons pour lesquelles, ayant un surplus, nous n'abolissons pas certaines taxes. Il déclarait en même temps que nous avons besoin d'un revenu plus considérable, il voulait aussi savoir pourquoi nous n'imposons pas de nouveaux impôts. Le gouvernement est incapable d'accomplir une telle gymnastique financière.

Le fardeau laissé par nos prédécesseurs

Nos prédécesseurs ayant imposé de nouvelles taxes, ont eu aussi le soin d'imposer de nouveaux fardeaux à la province. Ils ont augmenté considérablement la dette publique, créé de nouvelles obligations et par cela même rendu impossible pour le moment la réduction des taxes.

Si notre revenu était plus considérable

Si notre revenu était plus considérable, nous pourrions accorder davantage à plusieurs entreprises méritoires, mais nous avons résolu de vivre dans la limite de nos moyens, et cette ligne de conduite a été approuvée par le peuple de cette province aux dernières élections, et nous entendons nous en tenir strictement à la même politique.

Comparaison des prévisions budgétaires, recettes et dépenses de l'année fiscale 1900-1901, avec les dépenses et recettes réelles

Recettes ordinaires probables	\$4,279,361.89
Dépenses ordinaires probables	4,213,158.14
	\$66,203.75

Recettes réelles

Les recettes ordinaires ont été de	4,563,432.18
tandis que les recettes prévues étaient de	4,279,361.89
	\$ 284,070.29

Dépenses réelles

La dépense ordinaire réelle a été de	\$4,492,092.44
Dépense ordinaire d'après les prévisions, y compris les sommes déboursées par les shérifs sur les recettes des édifices et du fonds des jurés.	4,223,543.90
	\$ 268,548.54

Différence

On constatera, par conséquent, que si la dépense réelle a excédé la dépense approximative, la recette réelle a aussi excédé la recette approximative par une somme encore plus considérable, et que quoique le surplus actuel soit de \$ 71,339.74 le surplus approximatif n'était que de 66,203.75

Soit une légère différence de \$ 5,135.99

Quand on constate que nous avons manipulé des sommes s'élevant à environ quatre millions et demi, on voudra bien reconnaître que le résultat anticipé et le résultat obtenu sont remarquablement rapprochés l'un de l'autre, et aussi que la différence est du bon côté.

Augmentation dans certains services

Certains services accusent une augmentation sur les estimations, de	\$462,739.69
Pendant que d'autres accusent une diminution de	178,669.40
	\$284,070.29

Et en déduisant cette dernière somme de la première, nous obtenons \$284,070.29

Principaux items d'augmentation dans les recettes

Les principaux items d'augmentation sont :

Terres, Mines et Pêcheries.	\$375,003.0
Licences	11,968.2
Taxe directe sur les corporations commerciales	39,157.6
Entretien des aliénés	21,338.5
	\$447,467.4

Principal item d'augmentation

Le principal item d'augmentation se trouve dans le Département de Terres, Mines et Pêcheries. Cette augmentation est due :

- 1o A l'excellente administration du département ;
- 2o A l'augmentation des affaires dans le commerce de bois, et
- 3o Au grand développement dans la province, de l'industrie de la pulpe et de la fabrication du papier durant les années dernières.

En conséquence, les limites à bois sont plus en demande et rapportent de prix plus élevés.

Des personnes mal informées ont parfois essayé de blâmer le gouvernement pour avoir cédé nos limites à bois. L'opinion prévaut généralement que le gouvernement a aliéné une partie de nos forêts pour un certain montant payé, et, qu'une fois le montant perçu, c'est une diminution d'autant sur notre capital pour toujours.

On se pose souvent cette question : Que fera la province lorsque toutes nos limites à bois seront disparues ? On se rend généralement peu compte de ce qu'on est convenu d'appeler "une vente de limites à bois."

En réalité, ce n'est pas une vente, pas plus du terrain que du bois qui se trouve sur ce terrain ; mais c'est simplement un loyer pour avoir le droit de couper le bois, sujet en cela à des conditions et à des restrictions bien déterminées.

Il y a une règle absolue à observer pour devenir propriétaire de limites à bois. On ne peut le devenir que par adjudication, et seul, le plus haut enchérisseur obtient la licence. Voir art. 3334 et suiv. des Statuts Refondus.

L'adjudicataire n'obtient pas un acte de vente, mais tout simplement une licence. Voyons maintenant quelle est la nature de cette licence.

L'article 1er des règlements de la vente ou de la location des limites à bois, se lit comme suit :

Toute licence pour la coupe du bois est sujette à la taxe de trois dollars par mille carré, ou fraction d'icelle ; et aussi à une taxe annuelle pour le feu, dont le montant est fixé à certaines époques par le commissaire. Ces licences datent du 1er mai, jusqu'au 30 d'avril suivant, et aucune réclamation pour surcharge sur la taxe pour l'étendue de la limite ou pour la taxe du feu ne peut être admise après que la licence a été octroyée."

L'article 2e dit : " Toute licence expire le 30 avril qui suit son octroi mais le licencié qui se conforme aux règlements en force a, jusqu'au 1er septembre suivant, le droit de renouveler son bail. Toute infraction à la loi ou au règlement enlève le droit, mais le commissaire peut consentir à son renouvellement sur paiement de la licence du terrain et d'une pénalité qu'il juge à propos d'infliger."

On peut voir par ce qui précède, que la licence est annuelle, se terminant le 30 avril de chaque année ; que cette licence comporte un loyer annuel de trois dollars par mille carré, à part une certaine somme pour la taxe du feu ; qu'elle est sujette à être renouvelée chaque année, et que toute infraction à la loi ou aux règlements comporte l'annulation de tous les droits que donne cette licence, et que les limites retournent alors en la possession du gouvernement.

En sus de la taxe de trois dollars par mille carré, imposée au licencié, il est obligé de payer une taxe spéciale (stumpage rate) variant avec la sorte de bois, et proportionnellement au nombre de cordes ou à tant du mille pieds de bois coupé.

L'article 12ème des règlements décrète ce qui suit :

Il est défendu aux licenciés de couper sur les Terres de la Couronne, le pin mesurant moins à la souche de 12 pouces de diamètre, l'épinette mesurant moins de 11 pouces de diamètre, et les arbres d'autres descriptions ayant moins de 9 pouces de diamètre ; mais il leur est permis de couper l'épinette noire, "balsam," le peuplier et autres bois de petite dimension employés pour la fabrication de la pulpe ayant 7 pouces de diamètre à la souche.

Systeme de la coupe du bois

Ce système de la coupe du bois est, pour cette province, bien supérieur à celui que l'on pratique dans certains pays de l'Europe, où l'on plante continuellement de nouveaux arbres. D'après notre système, les vieux et les gros arbres sont coupés, et les jeunes arbres, de la dimension plus haut indiquée, sont préservés, afin de pousser naturellement et obtenir par le fait une forêt continuelle.

Les commerçants de bois disent que par la mise en pratique de ces règlements, les limites d'épinettes sont renouvelées tous les quinze ans. C'est une grande erreur que de croire que les terres appartenant à la Couronne sont dénuées de bois. D'après les règlements actuellement en force, elles constituent un actif qui durera toujours si elles échappent aux ravages commis par le feu.

Les possesseurs de limites sont eux-mêmes autant intéressés que le gouvernement à ce que leurs limites ne soient pas détruites par la coupe des petits arbres, et, comme question de fait, certains possesseurs de limites coupent leurs arbres à un diamètre excédant celui que leur imposent les règlements.

La valeur de cet actif

La valeur de cet actif, de ce fonds, sera appréciée quand on considèrera qu'il existe dans la province de Québec des limites à bois couvrant une superficie de deux cent millions d'acres, pour trente-six millions desquels des licences ont été émises, laissant cent soixante millions d'acres de disponibles.

Une question importante

La question qui se présente est celle-ci : Devons-nous laisser stérile cette vaste région, ou devons-nous essayer d'en faire une source de revenu pour nous aider à payer nos intérêts et pour encourager l'éducation, la colonisation et l'agriculture, sachant que la valeur de nos limites à bois ne sera en rien diminuée par leur exploitation ? Je suis d'opinion que nous devons favoriser cette dernière hypothèse.

Ce serait un acte de folie et d'impotence politique que de garder pour des siècles, cent soixante-quatre millions d'acres de forêts sans en faire l'exploitation.

Tout homme qui mérite le titre d'homme d'Etat ou digne d'être chargé du gouvernement de cette province se refuserait à suivre délibérément une telle conduite.

Sage politique adoptée

Le ministre des Terres, Mines et Pêcheries doit être félicité pour avoir, durant les trois ou quatre dernières années, licencié une partie considérable de nos limites, obtenant de ce chef, non seulement une augmentation considérable dans notre revenu pour le temps actuel, mais une augmentation qui durera tant que les possesseurs de limites les exploiteront, après quoi elles retourneront de droit au gouvernement.

Je pourrais ajouter que le fait qu'une partie du territoire est licenciée n'affecte en rien le progrès de la colonisation, car, en vertu de la loi et de règlements en vigueur, si un officier du département rapporte que tel ou tel lot est propre à la colonisation, ce lot est immédiatement repris par le gouvernement le 1er mai suivant le rapport de l'officier.

Je dois aussi déclarer que, quoique la somme de trois dollars soit actuellement le montant chargé par mille carré, il n'y a rien pour empêcher, dans

l'avenir, le gouvernement, quand il le jugera juste et nécessaire, d'augmenter ce loyer de n'importe quel montant. Si alors le locataire de la limite ne juge pas à propos de payer l'augmentation, la limite retournera au gouvernement.

Pouvoirs d'eau

On nous blâme parfois parce que nous vendons nos pouvoirs hydrauliques.

L'honorable chef de l'opposition a semblé l'autre jour, s'insurger contre cette politique.

Théories émises à leur sujet

Il semble exister trois théories sur la politique à suivre en ce qui les concerne :

- 1° Nous devrions les céder à bail ;
- 2° Nous devrions en garder la possession, au moins pour une certaine partie, pour l'avenir ;
- 3° Nous devrions les vendre entièrement, dès que se présente un acheteur dont les conditions sont avantageuses.

Ces théories discutées

LA PREMIÈRE

On a prétendu quelquefois avec une certaine plausibilité que si nous céditions nos pouvoirs d'eau à bail, nous pourrions à l'avenir en retirer des redevances comme dans le cas de nos coupes de bois. Il existe cependant une grande différence entre les deux cas.

On ne doit jamais ignorer qu'en disposant de notre propriété, il y a d'autres questions que celle du revenu à considérer. Nous devons en disposer de façon non seulement à enrichir le Gouvernement, mais aussi à enrichir le plus possible le peuple de notre province.

La possession par l'Etat de biens-fonds a été tant et si contradictoirement discutée par les théoriciens, que je n'entreprendrai pas de débattre cette question.

La dualité d'intérêt dans la propriété foncière a été l'origine de la féodalité. Elle existait dans toute l'Europe, et même dans cette province.

Elle a été abolie ici, ainsi qu'en France et en d'autres pays de l'Europe. Elle est aujourd'hui la ruine de l'agriculture en Angleterre, et elle se traîne misérablement, forme hideuse mais mourante, au milieu des mécontentements et de la rébellion en Irlande. Ce régime est disparu pour jamais avec les fiefs et la chevalerie, et il est incompatible avec nos institutions libres d'Amérique.

Garder la possession de nos pouvoirs d'eau pour l'avenir

DEUXIEME THÉORIE

C'est là une théorie de gouvernement impuissant. Les pouvoirs d'eau, comme la lumière du soleil et les autres meilleurs dons de la nature, ne s'usent pas, ne sont pas détruits par l'usage que l'on en fait.

On peut les utiliser pendant un millier d'années, et ils couleront encore avec autant de force et de puissance que si l'on ne s'en était jamais servi. Pendant des siècles ils n'ont été propres qu'à effrayer les animaux sauvages de la forêt et à étonner et émerveiller l'homme. Faisons en des instruments soumis à notre volonté. L'électricité est venue à notre aide. Ce mystérieux fluide peut se saisir de la force formidable produite par nos chutes d'eau et se transporter, comme "sur l'aile d'un oiseau", aux villes lointaines pour mettre en mouvement d'énormes machines, faire fonctionner les manufactures, faire circuler nos voitures, nos tramways et nos wagons de chemins de fer; chauffer nos maisons et éclairer nos villes.

Je ne voudrais pas cependant permettre que nos pouvoirs d'eau soient vendus à des personnes qui veulent les acquérir pour des fins de spéculation. On doit les vendre pour être employés immédiatement au développement industriel.

Politique suivie par le présent gouvernement

Le gouvernement actuel a vendu plusieurs pouvoirs d'eau, mais il a toujours eu en vue leur utilisation immédiate pour le développement industriel et le progrès dans la province; de fait, il a en beaucoup de cas, imposé des conditions tendant à ce but.

LES CHUTES SHAWINIGAN

La vente des chutes Shawinigan a été faite au prix de \$60,000, sujette à l'obligation de la part de l'acheteur de dépenser \$100,000 dans les dix-huit mois à compter de la date du contrat, deux millions de piastres dans les trente mois suivants, et deux autres millions dans les trente mois à partir de l'expiration de ce dernier laps de temps pour le développement industriel de cet endroit.

RAPIDES DU CHAT

Sur la rivière Ottawa une partie des rapides du Chat a été vendue pour \$10,000, à la condition d'être utilisée pour le développement industriel dans les cinq années à compter de la date de la vente.

CHUTES DU SAGUENAY

Sur la rivière Saguenay, les chutes ont été vendues \$3,000, et l'acquéreur devra dépenser \$30,000 en travaux d'amélioration dans quatre ans.

RIVIÈRE MÉTABETCHOUAN

Les rapides de la rivière Métabetchouan ont été vendus pour \$3,000, et l'acheteur devra y dépenser \$150,000 pour l'utilisation industrielle de ce pouvoir d'eau.

LA GRANDE DÉCHARGE

Le pouvoir d'eau de la Grande Décharge sur la rivière du Saguenay a été cédé au prix de \$6,000 avec l'obligation de la part de l'acheteur de dépenser dans trois ans un million de piastres pour l'exploitation de ce pouvoir d'eau.

Sur la même rivière, un autre pouvoir d'eau a été vendu \$7,000, et l'acheteur est tenu d'y dépenser \$500,000 en quatre ans.

Plusieurs autres pouvoirs ont ainsi été vendus à des conditions semblables.

Cette politique a merveilleusement réussi. Il y a environ cinq ans, il n'existait pas un seul habitant à Shawinigan. Aujourd'hui une belle ville s'élève à cet endroit, avec une population d'à peu près quatre mille âmes.

On peut constater des résultats similaires sur plusieurs autres points du pays. Nos coupes de bois et nos pouvoirs d'eau sont les véritables aides de la colonisation. Le meilleur moyen de développer la colonisation et l'immigration, c'est de mettre le colon et l'immigrant dans la possibilité de vivre dans le pays.

Durant les dernières années, l'industrie de la pulpe a donné naissance à des établissements considérables, et l'exploitation de nos pouvoirs d'eau prouve de l'emploi à des milliers de nos jeunes gens, et fournit aux cultivateurs et aux nouveaux colons un marché à proximité pour la vente de leurs produits.

J'espère que l'on me pardonnera de m'être étendu un peu longuement sur cette question, mais elle est d'une si grande importance au double point de vue de notre revenu et de la prospérité de la province, que je désire faire disparaître toute méprise qui pourrait exister dans l'esprit du public à cet égard.

Avec nos coupes de bois et nos pouvoirs d'eau nous pouvons envisager l'avenir avec confiance.

Dépenses excédant les prévisions budgétaires

Certains services accusent une augmentation des dépenses sur les prévisions budgétaires, lesquelles s'élèvent à..... \$ 273,472 68

D'autres accusent une diminution..... 4,924 14

Augmentation actuelle..... \$ 268,548 54

Les principales dépenses excédant les prévisions budgétaires sont les suivantes :

Législation..... \$ 41,701 39

Administration de la justice..... 83,410 55

Instruction publique.. 15,529 68

Agriculture..... 24,067 13

Colonisation et mines. 55,390 00

Services divers..... 48,763 95

Comparaison des recettes et dépenses de 1900-1901 avec celles de 1899-1900

RECETTES.

Le total des recettes ordinaires pour l'année 1900-1901

étaient de..... \$ 4,563,432 18

Le total des recettes ordinaires pour 1899-1900 de..... 4,451,578 29

Augmentation pour 1900-1901..... \$ 111,853 89

Certains services accusent une augmentation de recettes s'élevant à.....

\$ 271,360 81

Et d'autres une diminution s'élevant à..... 159,506 92

Augmentation pour 1900-1901..... \$ 111,853 89

Les principaux articles de l'augmentations sont les suivants :

Terres, mines et pêcheries \$ 165,631 34

Permis (licences)..... 68,527 78

Taxes directes sur les corporations commerciales..... 27,559 24

J'ai déjà expliqué, sous une autre rubrique, l'augmentation du revenu des Terres, Mines et Pêcheries, et il n'y a pas lieu d'ajouter d'autres observations.

Permis (licences)

L'augmentation considérable des recettes perçues sur les " licences " est due à la mise à exécution, énergique mais impartiale des dispositions de la loi des licences, et de l'observation rigoureuse de la clause 222 de cette loi défendant la suspension des procédures ou la remise des amendes. On a laissé la loi suivre son cours.

Les taxes sur les corporations commerciales

L'augmentation du revenu provenant des taxes imposées sur les corporations commerciales est due aux nouvelles compagnies formées par suite de la prospérité commerciale générale.

Dépenses

Le total des dépenses ordinaires de 1900-1901 a été de ...\$4,492,092 44
Et celui de 1899-1900 de 4,428,385 72.

Soit une légère augmentation de	63,706 72
Cette augmentation est due en partie aux dépenses des élections générales, s'élevent à..... \$	41,114 88
Ainsi qu'au coût de renouvellement des assurances sur les édifices publics, palais de justice et prisons	20,243 97
Les dépenses extraordinaires pour travaux publics et bâtisses durant l'année 1900-1901 ont été de.....\$	19,165, 18

de plus que durant l'année 1899-1900.

Elles se répartissent comme suit :

Appareil de chauffage, Pala's de Justice et prison, Chicoutimi.....	\$2,600.00
Installation de la lumière électrique dans les bâtisses du gouvernement	4,000.00
Ecole Normale Laval, prix d'achat.....	9,000.00
“ “ “ , réparations, etc.....	8,565.18
	<hr/>
	24,165.18

Cette augmentation est attribuable principalement du paiement du prix d'achat de l'École Normale Laval et des dépenses nécessitées pour les réparations de cette école.

Subventions aux chemins de fer

Durant l'année fiscale 1900-1901, les subventions payées aux chemins de fer en à-compte excèdent celles de l'année précédente par... \$3,041.83

Le premier paiement de \$30,000 à-compte de la subvention de la compagnie du Pont de Québec a été fait durant l'année 1900-1901.

La balance des subventions aux chemins de fer autorisés par statuts de la Législature, mais non encore gagnées le 30 juin 1901, est de.....\$ 632,349 33

L'année courante.

L'état des recettes et des dépenses pour l'année courante jusqu'au 19 février 1902, a été soumis à la Chambre. Il démontre que notre situation financière est aussi favorable qu'elle l'était à même date l'an dernier.

La principale dépense extraordinaire a été celle qu'a nécessité la visite de Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Cornouaille et d'York. Elle s'élève à \$13,933.95.

Le montant des droits perçus sur les successions, accuse une augmentation considérable comparativement à l'an dernier.

Nous ne sommes pas encore assez avancés dans l'année financière pour pouvoir prédire exactement qu'elle en sera le résultat. Mais il n'y a aucune raison de craindre qu'il ne sera pas aussi satisfaisant que celui de l'an dernier.

Prévisions budgétaires pour l'année 1902-1903

Voici nos prévisions des recettes et des dépenses pour l'année fiscale 1902-1903.

Elles ont été soigneusement préparées d'après les données obtenues des différents Ministères et en nous conformant à une rigoureuse économie.

J'estime le total des recettes ordinaires à.....	\$4,399,916 10
Et le total des dépenses ordinaires à.....	4,340,021 10

Surplus des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires.	\$ 59,894 94
J'estime les dépenses extraordinaires à.....	50,000 00

Surplus estimé des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires et extraordinaires, moins les subventions aux chemins de fer.....	\$ 9,894 94
--	-------------

Recettes probables, 1902-1903

PUISSANCE DU CANADA :

Subsides en vertu de l'acte de l'A. B.

du N.....	\$959,252	80
Intérêts sur fonds en fidéi commis.....	74,997	50
Subside spécial, 47 Vict. chap. 4.....	127,460	68
Intérêts sur les subventions de chemins de fer, 47 Vict. chapitre 8.....	119,700	00
	\$1,281,410	98

INTÉRÊTS :

Intérêt sur prix de vente du chemin Q. M. O. & O.....	\$300,000	00
Intérêt sur prêts et dépôts.....	10,000	00
	\$ 310,000	00
TERRES, MINES ET PÊCHERIES.....		1,198,200 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	\$195,000	00
Honoraires judiciaires.....	15,000	00
Fonds de bâtieses et des jurés (revenu brut)....	30,000	00
Entretien des prisonniers.....	10,000	00
Gardes des prisons, Montréal et Québec.....	4,000	00
Prison de Montréal.....	1,000	00
Autres prisons—Gains des prisonniers.....	200	00
Palais de justice de Montréal.....	5,000	00
Honoraires du grand connétable, Québec.....	500	00
	\$ 260,700	00
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés).....	70,000	00
Licences (revenu brut).....	650,000	00
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	210,000	00
Droits sur les successions.....	260,000	00
Commissions sur honoraires d'officiers publics.....	5,000	00
Commissions sur renouvellement d'hypothèques.....	100	00
Entretien des aliénés.....	75,000	00
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme.....	20,000	00
Législation.....	8,000	00
Gazette Officielle.....	19,900	00
Loyers d'édifices publics, etc.....	1,505	12
Revenu casuel.....	7,700	00
Compagnies d'assurance provinciales—contributions.....	400	00
Contributions aux pensions, service civil.....	5,000	00
Prime, escompte et change.....	2,000	00
Taxes sur les subventions de chemins de fer.....	15,000	00
	\$4,399,916	10

Dépenses probables 1902-1903

		\$ ct
Dette publique.....	1,559,783	3
Législation.....	201,459	1
Gouvernement civil.....	273,711	0
Administration de la justice, etc.....	524,287	1
Instruction publique, etc.....	460,574	0
COLONISATION ET TRAVAUX PUBLICS :		
Colonisation.....	\$100,250	00
Travaux Publics (Ordinaire).....	103,870	76
	204,120	7
Agriculture.....	201,350	0
Terres, Mines & Pêcheries.....	2,400	0
Asiles des Aliénés, Ecoles de réformes, etc.....	413,825	0
Institutions de bienfaisance.....	45,210	7
Charges sur le revenu.....	129,000	0
Services divers.....	102,700	0
	4,340,021	1
Travaux et édifices publics—(extraordinaire).....	50,000	0
	4,390,021	1
Subventions de chemins de fer.....	191,534	0
	\$4,581,555	1

Opérations de caisse, 1900-1901.

Argent en banque le 30 juin 1900.....	\$	160,425 05
A même cette somme ont été payés les mandats non payés au 30 juin 1900.....		132,666 93
		\$ 27,758 12
Les recettes du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901 ont été.....		
Recettes ordinaires.....	\$4,563,432 18	
Dépôts en fidéicommiss.....	135,711 40	
Ventes de propriétés.....	46,046 89	
	\$4,745,190 47	
Les dépenses (non compris les subsides de chemins de fer et le subside à la com- pagnie du Pont de Québec) ont été du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901 :		
Dépenses ordinaires.....	\$4,492,092 44	
Dépenses extraordinaires.....	24,165 18	
Dépôts en fidéi-commiss.....	45,102,71	
Dépenses—Vente de propriétés.....	296 40	
	\$4,561,656 73	
Surplus des recettes.....		183,533 74
		\$211,291 86
Les paiements de subsides de chemins de fer et du subside à la compagnie du Pont de Québec, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901, ont été :		
Subsides de chemins de fer.....	\$ 93,318 10	
Subsides à la la Compagnie du Pont de Québec.....	30,000 00	
	\$ 123,318 10	
Solde en caisse le 30 juin 1901, soit.....	\$	87,973 76
Argent en banques.....	\$ 295,328 70	
Moins mandats non payés compris dans les paiements ci-dessus.....	207,354 94	
	\$	87,973 76

ÉTAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la province de Québec au 30 juin 1901.

PASSIF

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.....	\$ 33,270,924 00	
Augmentation du capital par conversion.....	1,736,974 13	
		\$ 35,007,898 13
Emprunts temporaires.....		700,000 00
Dépôts en fidéi-commis.....		438,974 74
Mandats impayés.....		207,354 94
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues \$	173,865 77	
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. par acre, autorisées, mais non encore dues	458,483 58	
		632,349 35
Octroi pour le pont sur le St-Laurent.....		220,000 00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....		25,218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec.....		163,800 00
		<u>\$ 37,395,595 91</u>

ACTIF

Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & O. déposé en banque.....	\$ 389 590 00	
Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & O. placé en \$29,000 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetée à 109%.....	\$ 31,610 00	
Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & O. placé en obligations du palais de justice de Québec.....	\$ 163,800 00	
Partie du prix du ch. de fer Q. M. O. & N. placé en obligations de la cité de Québec.....	\$ 15,000 00	
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00	
		\$ 7,600,000 00
Fonds inscrits de la province Québec 3%.....		80,453 87
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral 47 Victoria, chapitre 8.....		2,394,000 00
Argent en banque.....		295,328 70
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être rembourser vente de propriété.....		5,391 11
Réclamation en <i>in re</i> feu l'hon. Thomas McGreevy		100,000 00
Avances à diverses personnes.....		159,332 89
Palais de justice de Québec, en vertu du 45 Victoria, chapitre 26 et 48 Victoria, chapitre 16..		163,800 00
		<u>10,798,306 5</u>
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1901.		\$ 26,597,289 84

L'excédent du passif sur l'actif était le 30 juin 1897.....	\$25,491,638 16
Augmentations par conversion de la dette.....	1,736,974 13
Ce qu'aurait été la dette nette au 30 juin 1901, ni augmentée, ni diminuée, excepté par la conversion depuis le 30 juin 1897...	27,228,612 29
Mais la dette nette au 30 juin 1901 n'était que de.....	26,597,289 84
La dette nette a donc été diminuée depuis le 30 juin 1897, de.....	631,322 95

Changements dans le passif et l'actif

Les changements suivants ont été opérés dans le passif et l'actif de l'année comme suit :

Augmentation du passif :	
Dette consolidée par la conversion.....	\$ 10,817 37
Dépôts en fidéi-commis.....	90,608 69
Mandats non payés.....	74,688 01
	<u>\$ 176,114, 07</u>
Diminution du passif :	
Dette consolidée (achat).....	\$74,946 67
Subsides de chemins de fer.....	93,318 10
Subside au pont sur le St-Laurent.	30,000 00
Obligations du Palais de Justice de Québec.....	12,200 00
	<u>210,464 77</u>
Diminution nette du passif durant l'année.....	\$34,350 70
Augmentation de l'actif :	
Fonds inscrits, 3070.....	\$ 24,807 49
Argent en banque.....	134,903 65
	<u>\$159,711 14</u>
Diminution de l'actif :	
Taxe du palais de justice de Québec.	\$ 12,200 00
Augmentation nette de l'actif durant l'année.....	\$147,511 14
Diminution de l'excédent du passif durant l'année.....	\$181,861 84
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1900 était de...	26,779,151 18
L'excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1901 était de...	26,597,289 84
	<u>\$ 181,861 84</u>
L'augmentation du capital de la dette consolidée par la conversion pendant l'année était de	10,817 37
Diminution du passif sans compter l'augmentation de la dette par conversion.....	\$192,679 21

Conversion de la dette en vertu du 60 Vict., chap. 2.

Les obligations suivantes ont été converties durant l'année par l'entremise de l'agence de la Banque de Montréal à Londres :

Emprunt de 1882 (à Londres).....	\$ 29,200 00
“ “ 1888.....	26,766 67
“ “ 1894 (à Londres).....	4,866 67
	<hr/>
	\$ 60,833 34
La prime payée sur ces obligations s'est élevée à.....	\$ 7,234 78
	<hr/>
	\$ 68,068 12
L'escompte à 5% sur l'émission du fonds inscrit a été de.....	3,582 59
	<hr/>
Montant du fonds inscrit émis à 3%.....	\$ 71,650 71
Le capital de la dette a été augmenté par la conversion durant l'année de \$10,817.37.	
Le total des obligations converties au 30 juin 1901 était de \$7,454,087 99	
Et les fonds inscrits à 3% émis pour cette conversion ont été de.....	\$9,191,062 12
	<hr/>
Augmentation du capital de la dette par la conversion...	\$1,736,974 13
	<hr/>
L'intérêt annuel sur les \$7,454,087.99 d'obligations converties a été de.....	\$333,981 73
Intérêt annuel sur les \$9,191,062.12 des fonds inscrits.....	\$ 275,731 83
Le fonds d'amortissement annuel requis pour le rachat de l'augmentation de \$1,736,974.13 sur le capital de la dette au 1er avril 1937, est de.....	23,080 52
	<hr/>
	\$ 298,812 35
	<hr/>
Economie par année dans la dépense produite par la conversion des obligation originaires jusqu'à date où elles viendront à maturité.....	\$ 35,169 38
	<hr/>
Contre cette économie annuelle il faut porter les \$57,593.26 de commutation des droits de timbres sur les \$9,191,062.12 des fonds inscrits.	

Arbitrage

COMPTES ENTRE LE DOMINION ET LES PROVINCES.

Les comptes entre le Dominion et les anciennes provinces du Canada et ceux entre le Dominion et chacune des Provinces d'Ontario et Québec, jusqu'au 31 décembre 1892, ayant été fixées et confirmées par les décisions des arbitres, l'avocat du Dominion, à l'assemblée du Bureau, le 21 août dernier, proposa que les Arbitres donnent des instructions pour que le capital des fonds spéciaux ou en fidéicommiss, propriété des Provinces soit porté à leur crédit à la Caisse fédérale comme à compte.

Cette motion fut combattue par les deux provinces, et après avoir entendu les plaidoyers les Arbitres, décidèrent de ne pas donner d'instructions. Ces fonds en fidéicommiss ou fonds spéciaux, restent donc intacts comme auparavant.

FONDS DES ECOLES COMMUNES.

Le résultat de la révision et correction des items composant les états des remises faites par Ontario à des acheteurs de terres des Ecoles Communes, remises dont Ontario a été adjudgé responsable comme le réclamait la province de Québec, sujettes à être révisées et corrigées par deux comptables nommés à cette fin, a été soumis au Bureau des Arbitres en mai dernier, et approuvé, sauf un certain nombre d'items au sujet des quels les comptables n'ont pu s'entendre et qui furent soumises à la décision du Bureau. A l'assemblée tenue à Toronto en août, ces items réservés furent soumis, ainsi que les faits et prétentions des comptables pour et contre ces items, et furent décidés seriatim après avoir audience du plaidoyer des avocats.

Le plein montant dont cette révision a tenu Ontario responsable au capital du fonds des Ecoles Communes est d'environ \$200,000, jusqu'au 31 décembre 1892.

Le compte de l'intérêt n'a pas encore été fixé, mais suivant un compte approximatif que l'on a préparé, le prorata d'intérêt jusqu'au 31 décembre 1893, qui reviendrait à Québec sur les perceptions retenues par Ontario et sur ces remises aux acheteurs serait d'aude-là de \$190,000.

Des états de compte ont été préparés et une réclamation a été présentée par la Province de Québec pour des remises additionnelles remontant au delà du 31 décembre 1892.

L'on a aussi préparé des états de compte pour balances non payées sur ventes de terres des Ecoles jusqu'au 31 décembre 1892, pour perceptions au compte de ventes et de remises à des acheteurs d'Ontario

depuis le 31 décembre. 1892, et pour balances en souffrance sur ventes jusqu'au 31 décembre, 1900.

Le travail qu'a nécessité la préparation de ces états est très volumineux et il a exigé une comptabilité des plus soignées et des plus exactes. Il comprenait l'examen et la constatation (*dehors*) des entrées couvrant un laps de temps d'à peu près cinquante ans de 12,000 comptes individuels de ventes de terres de ces Ecoles communes.

L'appel de Québec à la Cour Suprême de la décision des arbitres, du 13 septembre, à été entendu en octobre dernier, et jugement a été rendu le 16 novembre permettant l'appel.

Lisant ses notes de jugement Sa Seigneurie le Juge en Chef s'exprime ainsi :

“ La Province de Québec ayant prétendu qu'Ontario est responsable : 1. Des prix d'achat et des terres vendues qui ont pu être remis par la province d'Ontario aux acheteurs : 2. Des prix d'achat qui auraient pu en usant d'une diligence raisonnable, être perçus des acheteurs par Ontario, mais qui n'ont pas été perçus ou ont été perdus par la négligence et l'incurie des officiers de la province : 3. De terres non vendues et qui auraient pu l'être, et 4. De toutes balances non perçus des acheteurs.

“ La majorité des arbitres ont prétendu n'avoir pas juridiction en vertu de leur commission pour prendre connaissance de cette réclamation, et pour ce motif ils n'ont pas voulu juger la question au mérite.

“ Comme on l'a intimé au cours du plaidoyer la majorité de la cour croit cette décision erronée. Les termes de la commission enjoignant aux arbitres de s'enquérir du montant dont Ontario pouvait être responsable, sont si clairs et si distincts qu'il semble impossible, qu'ils puissent ne pas s'appliquer à une réclamation qui tient Ontario responsable de balances non perçues sur prix d'achat ainsi que de la faute et de la négligence volontaires de ses officiers.

“ Quel que puisse être le résultat au mérite, tout au moins la province de Québec, lorsqu'elle affirme une réclamation pour ces argents remis et perdus pour le Fonds des Ecoles ou non réalisés par suite de faute d'omission de la part d'Ontario, a-t-elle droit d'être entendue et ne peut pas être repoussée *in limine* sous le prétexte qu'il y a manque de juridiction alors qu'aux termes même de la soumission on en réfère aux arbitres pour s'assurer du montant de la responsabilité d'Ontario.

“ Aux fins d'appuyer la décision des arbitres qui rejette la réclamation sans entendre les parties, l'avocat d'Ontario ne doit pas être admis à parcourir les mérites de la cause et à démontrer que comme

“ question de droit, d'après la teneur de la soumission, d'après des
 “ décisions antérieures et d'après de actes de la Législature, la pro-
 “ vince d'Ontario ne peut être tenue responsable de ces réclamations.
 “ Québec a le droit d'établir devant les arbitres en première instance
 “ cette responsabilité, et en a été empêché par refus de juridiction. ”

“ Il n'est pas nécessaire que nous nous étendions sur ces raisons qui ont
 “ motivé notre décision, attendu que nous admettons les arguments énoncés
 “ par le juge en chef Casault, en exposant son opinion dissidente en ce qu'elle
 “ concerne la question de juridiction.

“ L'appel est permis et renvoyé aux arbitres avec la déclaration que
 “ ceux-ci ont juridiction pour entendre et juger les réclamations faites par la
 “ province de Québec.”

L'avocat de la province d'Ontario a donné avis de son intention d'en ap-
 peler de ce jugement au Conseil privé, et tant que ce point n'aura pas été
 réglé, les réclamations de la province de Québec, relativement à ces montants
 non perçus, ne peuvent être soumises aux arbitres.

Ce compte de Fonds des Ecoles Communes est la seule question touchant
 Québec, qui reste à régler par les arbitres.

Les procédures d'arbitrage ont déjà pris beaucoup de temps ; mais il ne
 faut pas oublier qu'il s'agit de sommes considérables, que les questions rela-
 tives à ces comptes sont compliquées, que le travail qu'ils nécessitent est excep-
 tionnellement volumineux à cause de la longue période de temps, environ cin-
 quante ans, que ces comptes existent et s'accroissent, et qu'aucun des deux
 gouvernements ne peut céder tant que les questions débattues n'auront pas été
 soumises à la plus haute autorité pour jugement définitif.

Je puis affirmer sans crainte que, jusqu'à présent, Québec a établi ses
 réclamations pour plus de \$300,000, que contestait la province d'Ontario, et
 les autres réclamations de notre province qui restent à juger sont très consi-
 dérables.

Nous avons été, jusqu'à un certain point, dans une position désavanta-
 geuse, et nous avons dû encourir des dépenses élevées pour procéder en cette
 affaire, attendu que les livres et autres documents relatifs au fonds des écoles
 sont à Toronto, mais nous avons essayé de surmonter ces inconvénients en nous
 assurant les services d'un comptable très capable et tout à fait digne de
 confiance.

On peut être sûr que nous n'épargnerons aucun effort pour amener un
 règlement final de cette question contentieuse aussitôt que possible, sans sacri-
 fier aucun des droits de la province.

Situation générale

Comparativement parlant, la situation financière de la province est de beaucoup meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'a été depuis bien des années. En exerçant une économie rigide, nous pouvons maintenant rencontrer nos dépenses. Nous pouvons pourvoir à ce qui est absolument et rigoureusement indispensable, mais nous ne pouvons nous permettre aucun luxe ; nous ne pouvons aider aucune nouvelle entreprise ni augmenter les subventions existantes.

Ne nous faisons pas illusion. Nous engager dans de nouvelles entreprises, tandis que nos sources de revenu restent les mêmes, veut dire de nouveaux emprunts, une dette plus lourde et le retour des déficits annuels.

Comme les gouvernements de tous les pays, si nous avions plus d'argent, nous pourrions le dépenser utilement, mais, en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, pour avoir plus d'argent il nous faut imposer de nouvelles taxes. Nous vivons sous le régime du gouvernement représentatif, et l'électorat est notre maître.

Dans le passé, toute tentative d'imposition de taxes nouvelles a été réprochée. J'ai cru comprendre que le député de Chambly a une panacée pour tous nos maux financiers, mais je n'en ai pas tenu compte en préparant les prévisions budgétaires pour l'an prochain.

En présence de l'abondance de capitaux cherchant à se placer de tout côté, ainsi que de la perspective de revenus profitables qu'offrent aux capitalistes nos magnifiques ressources naturelles, la question d'enrichir la province en imposant de nouvelles charges sur ceux qui font des affaires payantes pour aider des entreprises douteuses ou dont la réussite est encore problématique, doit toujours réclamer la plus sérieuse considération.

Dans le passé, la province a donné d'une main généreuse, surtout aux chemins de fer, dont quelques-uns étaient à peine terminés quand ils ont été vendus, en certains cas à des étrangers, pour des montants qui compensaient amplement les dépenses de construction, ce qui a permis aux promoteurs d'empocher les subsides accordés par la province, tandis que la province continue à payer toujours l'intérêt sur ces subsides.

Il n'y a pas de doute que la province a considérablement bénéficié de la construction de quelques-uns de ces chemins de fer, et, cela va sans dire, il ne nous est pas possible d'estimer exactement jusqu'à quel montant. Cependant, nous pouvons dire en chiffres ronds ce qu'ils ont coûté.

Nous avons aujourd'hui une dette nette de \$25,000,000 ; nous avons déjà payé des intérêts sur cette dette jusqu'au montant d'au moins \$26,818,812.14, tandis que nous avons pour l'avenir des intérêts annuels de plus d'un million et demi par année à payer.

En estimant les avantages provenant de la construction de ces chemins de fer, dont plusieurs auraient certainement pu être faits sans notre aide, n'oublions pas de mettre aussi en ligne de compte tout ce que nous pourrions faire pour l'avancement de la province avec le montant des intérêts déjà déboursés ainsi que la somme de \$1,500,000 d'intérêt que nous payons chaque année à des pays étrangers.

Nous ne pouvons pas rappeler le passé, mais en nous occupant de l'avenir, n'oublions point le passé.

Conclusion

L'année financière expirée le 30 juin dernier, en est une dont le présent gouvernement a raison d'être fier.

Avec les moyens à notre disposition, ses résultats ont été de nature à satisfaire les espérances les plus optimistes.

La période de l'administration actuelle avec celle du gouvernement qui l'a immédiatement précédée depuis 1896-97, restera une des plus brillantes de l'histoire financière de la province.

Nous avons trouvé la province sombrant dans un désastre financier, et nous l'avons arrêtée dans sa chute.

Nous avons trouvé une suite de déficits annuels des revenus et des dépenses ordinaires s'élevant à \$291,481.71
 Avec des sources de revenu diminuées et des charges fixes augmentées, nous avons réussi à convertir ces déficits en une suite de surplus, réels et modestes.

Nous avons trouvé la dette publique s'accroissant de plus en plus chaque année, et non seulement nous en avons enrayé le cours, mais nous avons réduit la dette nette de plus de \$600,000.

Nous n'avons imposé aucune nouvelle taxe.

Nous avons administré les choses relatives aux forêts de la province de telle sorte que nos coupes de bois ont été vendues à des prix plus élevés qu'auparavant, mais, tandis que les redevances qui en proviennent augmenteront considérablement notre revenu à l'avenir et délivreront le gouvernement du fardeau de dépenses considérables nécessitées pour la protection contre les incendies.

Nous avons disposé de nos pouvoirs d'eau à des conditions qui feront mouvoir le développement immédiat de leur exploitation industrielle.

Le résultat en a été que des millions de dollars ont été placés et seront placés dans un avenir rapproché dans les entreprises qui en découlent.

Ils ont donné naissance à des établissements considérables, qui procurent de l'emploi à des milliers de nos ouvriers, et sont un marché à proximité avantageux pour les produits de la ferme.

Nos édifices publics ont été entretenus dans un état irréprochable, plusieurs ont été améliorés, plusieurs nouveaux ont été construits ou sont en voie de construction.

Mais, surtout, nous avons pu octroyer une aide pour permettre l'accomplissement de cette grande entreprise, le pont de Québec, qui, par sa position, bénéficiera largement à toute la province.

Nous avons accordé à l'agriculture des subventions libérales, suivant les moyens, et nous avons eu le soin de pourvoir les cultivateurs de tous les renseignements nécessaires sur les modes les plus nouveaux et les plus perfectionnés pour la culture des fruits, sur l'élevage des animaux, la construction de laiteries et de fromageries, et tout ce qui concerne l'industrie laitière en général.

En matière d'éducation, et en outre des amendements faits à la loi des écoles, nous nous sommes occupés spécialement de trois choses, à savoir l'amélioration de notre Ecole Normale, afin d'y former des instituteurs capables de remplir leurs fonctions; l'octroi d'aides aux municipalités pauvres et la distribution gratuite de cartes géographiques et de livres.

Grâce à l'encouragement donné par le gouvernement, la colonisation continue à faire des progrès constants et sûrs.

L'an dernier, le département de la Colonisation a fait faire des travaux sur 803 milles de chemins, et pas moins de 15,119 pieds de ponts et ponceaux ont été construits ou réparés.

Les procédures d'arbitrage inter-provincial ont été suivies avec soin et diligence de la part du gouvernement. Durant les deux dernières années, l'attention des arbitres a été particulièrement concentrée sur la question du fond des écoles communes.

Jusqu'à présent, Québec a eu gain de cause pour un montant d'environ \$300,000, et j'ai raison d'espérer qu'avant le règlement définitif de cette question, nous aurons atteint entre quatre à cinq cent mille piastres.

Grâce à notre administration prudente et toute de conciliation, les animosités et les rancœurs de parti ont disparu, et tous les citoyens travaillent à l'unisson pour le plus grand bien de la province.

Bien que ne figurant pas au point de vue du nombre, l'opposition est dirigée par un homme de grande expérience et d'habileté remarquable, et si sa voix ainsi que celle de ses partisans s'élèvent contre nous, nous n'en pensons pas moins qu'ils sont de cœur avec nous. Quoiqu'il en soit, toutes les observations ou critiques patriotiques de leur part au sujet des meilleurs intérêts de la province seront écoutées avec attention et respect de ce côté-ci de la Chambre.

M. l'Orateur, je propose maintenant que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

ETAT A.

Année.	Dépenses.	Recettes.	Déficit.	Surplus.
1896-97.	\$4,907,281.71	\$3,923,238.70	\$984,043.01	
1897-98	4,449,045.48	4,236,015.14	213,030.34	
1898-99	4,234,410.81	4,249,589.99	\$15,179.18
1899-00	4,465,833.24	4,502,445.83	36,612.59
1900-01	4,561,656.73	4,745,190.47	183,533.74

ETAT B.

1896-97.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$84,680 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,677,095	20
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....	176,832	28
Achat de propriété.....	30,000	00
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	14,999	01
Taxes sur les subventions de chemins de fer :		
Frais de perception.....	\$ 413	17
Remboursements.....	7,942	05
	<u>8,355</u>	<u>22</u>
		<u>\$4,907,281 71</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$ 3,874,803	18
Vente de propriété.....	2,500	00
Dépôts de fonds en fidéi-commis	45,772	48
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer....	163	04
	<u>48,435</u>	<u>52</u>
		<u>3,923,238 70</u>
Déficit.....		<u>\$ 984,043 01</u>

1897-98.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$87,307.99 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,364,686	68
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....	50,683	70
Paiements sur dépôts en fidéi-commis	33,675	10
	<u>\$4,449,045</u>	<u>48</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$ 4,176,139	63
Dépôts de fonds en fidéi-commis	\$ 58,358	79
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer....	1,516	72
	<u>59,875</u>	<u>51</u>
		<u>4,236,015 14</u>
Déficit.....		<u>\$ 213,030 34</u>

1893-99.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$70,274.67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,188,641 10
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....	11,059 11
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	33,387 60
Taxes sur les subventions de chemins de fer, remboursements.....	1,323 00
	<u>\$4,234,410 81</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$ 4,220,844 73	
Dépôts de fonds en fidéi-commis.....	\$ 26,010 56	
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer.....	2,734 70	
	<u>28,745 26</u>	
		<u>4,249,589 99</u>
Surplus.....	\$ 15,179 18	

1899-00

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris \$67,549 33 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,428,385 79
Dépenses extraordinaires (édifices publiques).....	5,000 00
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	32,447 52
	<u>\$4,465,833 24</u>

RECETTES :

Revenu ordinaire.....	\$4,450,933 46	
Dépôt de fonds en fidéi-commis.....	\$ 50,867 54	
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer.....	644 83	
	<u>51,512 37</u>	
		<u>4,502,445 83</u>
Surplus.....	\$36,612 54	

1900-01

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires, (y compris \$74,946.67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).....	\$4,492,092 44
Dépenses extraordinaires (édifices publiques).....	24,165 18
“ “ Vente de propriété.....	296 40
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....	45,102 71
	<hr/>
	\$4,561,656 73

RECETTES :

Revenue ordinaire.....	\$4,563,106 10	
Vente de propriété.....	\$ 46,046 89	
Dépôt de fonds en fidéi-commis	135,711 40	
Recettes pour taxes sursubventions de chemin de fer...	326 08	
	<hr/>	182,084 37
		<hr/>
		4,745,190 47
		<hr/>
Surplus.....		\$183,533 74

ETAT C.

RECETTES.

	1896-97	1897-98	1898-99	1899-00	1900-01
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Puissance du Canada.....	1,257,183 70	1,266,413 48	1,320,137 28	1,278,991 82	1,278,987 29
Terres de la Couronne.....	879,893 26				
Terres, Forêts et Pêcheries.....		1,087,042 52	1,043,245 67	1,299,371 73	1,465,003 07
Mines.....		7,872 67	4,125 93	11,961 48	6,000 79
Timbres judiciaires.....	177,426 80	182,490 40	195,570 50	194,110 10	187,723 40
do d'enregistrement.....	63,875 90	66,423 95	68,850 95	68,003 49	64,445 90
Fonds de bâtisses et des jurés.....	27,565 83	23,433 81	30,612 13	29,232 42	21,635 34
Honoraires judiciaires.....	9,654 38	16,642 96	14,980 79	20,533 46	15,719 58
Municipalités - Pour l'entretien des prisonniers.....	12,751 96	8,121 18	9,166 43	8,546 70	11,789 01
Palais de Justice de Montréal.....	2,123 88	5,155 79	5,938 96	7,075 99	4,620 58
Prison de Montréal.....	2,946 94	1,578 02	1,298 85	10 81	76 87
Gardes des prisons de Montréal et Québec.....	2,800 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00	4,000 00
Gain des prisonniers, prison de Québec.....	- 140 75	192 66	109 01	150 60	71 20
do do do Ste. Scholastique.....		13 60			
Amendes, Justice.....	246 60	136 50	209 50	134 85	181 50
Honoraires du grand connétable, Québec.....	540 29	683 10	530 98	535 46	404 94
Fonds d'amortissement du Palais de Justice, District d'Ottawa.....			263 83	24 05	
Licences.....	586,176 42	615,043 83	613,747 66	593,440 45	661,968 23
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	134,404 03	194,312 36	172,626 04	186,598 39	214,157 63
do sur transports de propriétés.....	74,856 99	2,055 81	277 10	139 80	137 10
do directes sur certaines personnes.....	3,507 74	1,380 18	686 43	16 00	9 50
Licences de manufactures et de commerce.....	10,393 77	29,846 74	7,347 64	1,383 09	372 00
Droits sur successions.....	229,441 72	163,455 26	287,995 63	270,865 58	163,511 38
Commission sur honoraires d'officiers publics.....	6,671 83	8,550 07	5,847 69	5,291 87	4,696 41
do sur renouvellement d'hypothèques.....	163 04	128 10	106 76	151 96	115 27
Législation.....	8,391 39	8,780 12	9,349 13	12,572 63	14,084 67
Asile d'aliénés, contributions municipales.....	7,703 59	63,544 63	44,722 66	77,196 25	69,135 53
do patients payants.....	1,638 98	2,127 85	2,149 61	2,517 62	2,202 98
Ecole d'industrie et de réforme.....	923 72	36,386 84	19,677 44	23,176 22	23,595 03
Gazette Officielle de Québec.....	21,637 58	20,958 55	18,544 56	17,879 89	16,635 91
Revenu casuel.....	7,570 62	8,121 49	8,367 44	7,782 25	11,138 02
Service civil, contributions pour pensions.....	5,712 61	5,514 35	5,322 72	5,368 15	5,188 69
Compagnies d'assurances provinciales—Dépenses d'inspection.....	376 33	397 86	429 35	546 81	472 01
Travaux et édifices publics, loyers.....	785 60	1,060 60	1,062 60	1,783 47	764 60
Inspection des chemins de fer.....	204 00	72 00	108 00	108 00	228 00
Intérêts sur prêts et dépôts.....	35,556 71	40,452 29	18,847 58	18,836 24	10,557 03
Prime, escompte et change.....	2,141 15	2,916 72	4,023 86	2,511 65	3,358 71
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	299,395 07	300,833 34	300,827 85	300,084 18	300,117 93
	3,874,803 18	4,176,139 63	4,221,108 56	4,450,933 46	4,563,106 10
Ventes de propriété à Québec et Montréal.....	2,500 00				46,046 89
FONDS EN FIDEI-COMMIS, REMBOURSEMENTS, Etc. :—					
Fonds de pensions des instituteurs.....	3,951 21	1,022 70	949 40	710 71	1,333 38
Fonds d'amortissement de la cité de Hull.....	167 63	173 84	179 64	184 10	189 65
do do de la Pointe à Gatineau.....	100 00	100 00	140 00	140 00	150 00
Héritiers et succession F. E. Roy.....	884 50	886 10	866 50	880 80	891 41
Fonds de licences de mariage.....	6,693 00	6,864 00	6,714 00	6,804 00	7,416 00
Cautionnement des officiers publics.....	1,000 00	563 00	900 00	2,120 82	1,566 60
Dépôt de la Cie d'Assurance St. Laurent (Balance).....	15,000 00				
Fonds du Palais de Justice d'Aylmer.....	17,976 14				
Remboursements au fonds de subventions des chemins de fer.....	163 04	1,516 72	2,734 70	644 83	326 08
Dépôts en vertu de l'acte 59 Vic., ch. 34.....		5,000 00	5,000 00	15,000 00	
do do 61 do 39.....		25,000 00	10,000 00		
Débitures du Palais de Justice de Hull, fonds d'amortissement.....		968 15	997 19	1,027 11	1,057 92
Fonds des bâtisses et des jurés, district de Rimouski, assurance sur le Palais de Justice et la Prison.....		17,781 00			
Taxes du Palais de Justice de Québec.....				24,000 00	14,612 90
Dépôt en vertu de l'Acte 63 Vict., ch 44.....					20,000 00
Dépôt spécial, feu à Spencer-Wood.....					51 00
Fonds de bâtisses et des jurés, district d'Ottawa, assurance sur le Palais de Justice et Prison et sur mobilier.....					38,442 54
Ville de Salaberry de Valleyfield, dépôt en vertu de l'Acte 1 Ed. VII, ch. 4.....					50,000 00
	3,923,238 70	4,236,015 14	4,249,589 99	4,502,445 83	4,745,190 47
Emprunt temporaire.....	700,000 00				
Produit de l'emprunt de 1896 (Balance).....	1,124,200 00				
do do 1897.....	1,224,000 00				
Produits de fonds inscrits émanés en consolidation de la dette.....	3,015,863 86	738,676 28	4,389,322 30	67,152 07	68,088 12
En caisse au 1er juillet de chaque année.....	784,799 49	1,391,428 65	490,663 59	201,970 05	160,425 05
	10,772,092 05	6,366,120 07	9,129,575 88	4,771,567 95	4,973,683 64

ETAT D.

DÉPENSES.

	1896-97	1897-98	1898-99	1899-00	1900-01
	\$ c.				
Dette publique	1,550,874 16	1,591,177 03	1,558,323 03	1,538,059 20	1,549,275 94
Législation	288,023 41	210,910 19	190,027 22	199,563 09	235,596 09
Gouvernement civil	277,247 91	282,585 08	269,650 70	285,872 35	278,307 42
Administ. de la justice, &c.	662,665 77	618,379 65	609,131 09	626,242 37	629,911 12
Instruction publique	410,060 00	434,260 00	389,014 81	452,758 37	441,589 68
Agriculture			175,418 26	193,759 97	199,217 13
Colonisation	404,695 75	307,476 97	79,000 00	124,000 00	119,000 00
Immigration			4,250 00	4,249 63	4,249 59
Travaux et édifices publics:					
Ordinaire	165,783 76	127,483 73	83,968 98	92,209 15	123,390 61
Extraordinaire	176,832 28	50,683 70	11,059 11	5,000 00	24,165 18
Asiles et institutions de bienfai-					
sance	358,616 77	339,375 75	379,570 75	384,970 75	389,570 75
Terres, Forêts et Pêcheries... }			121,568 41	149,704 13	138,425 16
Arpentages et Mines			57,243 00	60,845 00	70,390 00
Divers (y compris les paie-	558,527 67	453,038 28			
ments faits par les officiers					
du revenu sur leurs per-					
ceptions)			271,474 85	316,151 71	313,168 95
	4,853,927 48	4,415,370 38	4,199,700 21	4,433,385 72	4,516,257 62
Achat de propriété	30,000 00				296 40
Dépenses, vente de propriétés					
Remboursements de dépôts de					
garantie de chemin de fer ..	381,187 62	237,471 86	99,630 37	33,072 12	
Fonds en fidéi-commis	14,999 01	33,675 10	33,387 60	32,447 52	45,102 71
Fonds de remboursements des					
subventions de chemins de					
fer, frais et remboursements	8,355 22		1,323 00		
	5,288,469 33	4,686,517 34	4,334,041 18	4,498,905 36	4,561,656 73
Subventions aux chemins de fer					
et Q. M. O. & O	1,346,475 01	198,645 14	100,079 17	90,276 22	93,318 10
Subvention au Pont Québec					30,000 00
	6,634,944 34	4,885,162 48	4,434,120 35	4,589,181 58	4,684,974 83
Rachat de la dette par conver-					
sion :					
Partie emprunt 1874 et prime		56,048 90	915,420 48	2,599 47	
do do 1876 do		64,794 80	981,409 77		
do do 1878 do		163,584 00	178,491 23		
do do 1880 do		24,079 04	913,373 98	34,059 87	
do do 1882 do		322,849 80	771,470 89	30,492 73	33,603 30
do do 1888 do			315,494 00		29,116 78
do do 1894 do		107,319 74	313,661 95		5,347 98
do do 1896 do	3,015,853 86				
	9,650,798 20	5,623,838 76	8,823,442 65	4,656,333 65	4,753,042 98
Ajoutez : Paiements de mandats					
impayés au 30 juin 1896,					
1897, 1898, 1899, 1900	173,122 28	443,257 08	191,639 36	87,476 18	132,666 93
	9,823,920 48	6,067,095 84	9,015,082 01	4,743,809 83	4,885,709 88
Déduisez : Mandats impayés au					
30 juin 1897, 1898, 1899,					
1900, 1901	443,257 08	191,639 36	87,476 18	132,666 93	207,354 94
	9,380,663 40	5,875,456 48	8,927,605 83	4,611,142 90	4,678,354 94

ETAT E.

RECETTES PROBABLES, 1902-1903

PUISSANCE DU CANADA

Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.....	\$ 959,252 80	
Intérêts sur fonds en fidéi-commis.....	74,997 50	
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4.....	127,460 68	
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8.....	119,700 00	
		<u>\$ 1,281,410 98</u>

INTÉRÊTS :

Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.....	300,000 00	
Intérêts sur prêts et dépôts.....	10,000 00	
		<u>310,000 00</u>

TERRES, MINES ET PÊCHERIES..... **1,193,200 00**

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :

Timbres judiciaires.....	195,000 00	
Honoraires judiciaires.....	15,000 00	
Fonds de bâtieses et des jurés. (Revenu brut).....	30,000 00	
Entretien des prisonniers.....	10,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.....	4,090 00	
Prison de Montréal.....	1,000 00	
Autres prisons—Gain des prisonniers.....	200 00	
Palais de Justice de Montréal.....	5,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	500 00	
		<u>260,700 00</u>
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés).....	70,000 00	
Licences. (Revenu brut).....	650,000 00	
Taxes directes sur les corporations commerciales.....	210,000 00	
Droits sur successions.....	260,000 00	
Commissions sur honoraires d'officiers publics.....	5,000 00	
do sur renouvellement d'hypothèques.....	100 00	
Entretien des aliénés.....	75,000 00	
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réformes.....	20,000 00	
Législation.....	8,000 00	
Gazette Officielle.....	19,900 00	
Loyers d'édifices publics.....	1,505 12	
Revenu casuel.....	7,700 00	
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions.....	400 00	
Contributions aux pensions, service civil.....	5,000 00	
Prime, escompte et change.....	2,000 00	
Taxes sur les subventions de chemins de fer.....	15,000 00	
		<u>\$4,399,916 10</u>

ETAT F.

DEPENSES PROBABLES, 1902-1903.

	\$	cts
Dette publique.....	1,559,783	39
Législation.....	201,459	10
Gouvernement civil.....	273,711	00
Administration de la justice, etc.....	524,287	16
Instruction publique, etc.....	460,574	00
Colonisation et Travaux Publics :		
Branche de la Colonisation.....	\$100,250	00
" des Travaux Publics (Ordinaire).....	103,870	76
	204,120	76
Agriculture.....	201,350	00
Terres, Mines et Pêcheries.....	224,000	00
Asiles des aliénés, Ecoles d'industrie de réforme, etc.....	413,825	00
Institutions de bienfaisance.....	45,210	75
Charges sur le revenu.....	129,000	00
Services divers.....	102,700	00
	4,340,021	16
Travaux et édifices publics—(Extraordinaire).....	50,000	00
	4,390,021	16
Subventions de chemin de fer.....	191,534	00
	\$ 4,581,555	16

ETAT G.

**ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec
au 30 juin, 1901.**

PASSIF.

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion.....	\$33,270,924 00	
Augmentation du capital par conversion.....	1,736,974 13	
		<u>\$35,007,898 13</u>
Emprunt temporaire.....		700,000 00
Dépôts en fidéi-commis.....		438,974 74
Mandats impayés.....		207,354 94
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues.....	\$173,865 77	
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ ct. par acre, autorisées mais non encore dues.....	458,483 58	
		<u>632,349 35</u>
Octroi pour le pont sur le St. Laurent.....		220,090 00
Perte sur dépôt à la Banque d'Echange.....		25,218 75
Obligation du Palais de Justice de Québec.....		163,800 00

ACTIF.

\$37,395,595 91

Partie du prix de ch. de fer Q. M. O. & O. déposé en banque	\$389,590 00	
do do placé en \$29,000 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetées à 109½	31,610 00	
do do placé en obligations du palais de justice de Québec.....	163,800 00	
do do placé en obligations de la cité de Québec.....	15,000 00	
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00	
		<u>7,800,000 00</u>
Fonds inscrits de 3½		80,453 87
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8.....		2,394,000 00
Argent en banque.....		295,328 70
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété.....		5,391 11
Réclamation in re feu l'honorable Thomas McGreevy.....		100,000 00
Avances à divers.....		159,332 89
Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16.....		163,800 00
		<u>10,798,306 57</u>
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1901.....		<u>\$26,597,289 34</u>